

Réunion du Conseil Municipal de la commune de **Vierville sur mer en date du jeudi 7 octobre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 7 octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Vierville sur mer est réuni à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Monsieur Antoine de Bellaigue.

Etaient présents : M. de BELLAIGUE Antoine, M. BOUGAULT Rémi, M. GIOT Jean, M. GOSSELIN François, Mme GUILBERT Isabelle, M. HARDEL Sébastien, M. HEDONT Thierry, M. LARONCHE Daniel, Mme PAMPALONE Marie-Françoise, Mme THIEBOT Coralie, Mme WAUGH Laurence formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme THIEBOT Coralie

1- Délibérations sur des régularisations comptables :

Mme KERGRESSE, inspecteur divisionnaire du centre de Finances Publiques, nous informe que 3 anciennes cautions d'anciens locataires n'ont pas été remboursées :

- Mme VEYRAT Monique (décédée) pour un montant de 548.82 €
- M. BRISSARD Michel (décédé) pour un montant de 152.45 €
- M. COSTY Jean-Michel pour un montant de 165.00 €

-Concernant Mme VEYRAT, une dette de loyer d'un montant de 200.23 est restante, il y a donc lieu de déduire ce montant de la caution soit un solde de 348.59 €. Cette personne étant décédée, il est donc nécessaire de garder cette différence dans notre excédent et de passer les écritures suivantes :

Compte 165 (caution) : - 348.59 €

Compte 1068 (excédent) : + 348.59 €

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité la passation de cette écriture comptable qui permettra de solder cette caution.

- Concernant M BRISSARD, ses loyers sont à jour maintenant, cette personne étant décédé il est donc nécessaire de garder cette caution dans notre excédent et de passer les écritures suivantes :

Compte 165 (caution) : - 152.45 €

Compte 1068 (excédent) : +152.45 €

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité la passation de cette écriture comptable qui permettra de solder cette caution.

- Concernant M COSTY, ses loyers sont à jour maintenant, nous devons lui rembourser sa caution d'un montant de 165 €. Nous devons passer l'écriture suivante :

Compte 165 (caution) : - 165 €

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité la passation de cette écriture comptable qui permettra de solder cette caution.

2- Délibération pour les redevances d'occupation du domaine public :

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 40.29 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par l'application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué et de la population totale issue du recensement en vigueur au 1^{er} janvier.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

3- Délibération sur le projet de lotissement :

Depuis de nombreuses années, nous avons pour projet de créer un lotissement proche du centre bourg. De nombreux rendez-vous ont eu lieu depuis février 2014, avec plusieurs cabinets spécialisés dans l'aménagement foncier. Les propositions tarifaires, lorsqu'elles étaient faites, ont toujours été rejetées car trop faibles.

Nous précisons que dans ce projet, nous collaborons avec M. Bunel qui est propriétaire de la parcelle voisine AE 186

Dernièrement, nous avons rencontré, en présence de M Bunel, l'agence LCV développement située à Caen qui propose de faire l'acquisition des parcelles constructibles dont la parcelle cadastrée AE 89 appartenant à la commune, d'une surface de 48a 80ca, et d'une emprise constructible de 37a 70ca pour un prix de 12.50 € le m2.

Cette proposition permettra d'accueillir entre 16 et 18 parcelles. Ce qui redonnera un souffle démographique à notre commune et il ne faut pas le négliger, des recettes complémentaires par le prix de vente mais également via les taxes d'aménagement et les impôts locaux.

Le conseil municipal, après avoir échangé sur ce projet, autorise M. le Maire à faire les démarches nécessaires dans le cadre de ce projet, et l'autorise à signer cette proposition de cession de la parcelle AE89.

4- Informations diverses :

- Information aménagement centre bourg :

Nous avons confié l'étude d'avant-projet sommaire APS au CONSEIL D'ARCHITECTURE et URBANISME (CAUE) du calvados dépendant du département. Cette étude avait pour objet de poser les grandes orientations et le chiffrage sommaire de la requalification du « CŒUR DE BOURG ».

Les lignes de forces de ce projet ambitieux sont :

- La desserte PMR (personnes à mobilité réduite) entre l'église, la mairie, le centre de loisirs et Coccimarket.
- Ce projet prévoit également la requalification de la place de la mairie en agora, lieu de rencontre ou mini marché en période estivale.
- Le recalibrage des routes départementales 514 et 30 par la réalisation d'un plateau devant la mairie et l'ajout de parkings latéraux au droit du centre de loisirs afin d'obtenir un effet de paroi et limiter la vitesse.
- Assurer la connexion entre le centre bourg et le vélo-route.
- Affirmer l'entrée du bourg zone stratégique pour l'image touristique.

Afin de pouvoir bénéficier du PLAN DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE initié par l'état nous avons conclu un partenariat avec la communauté de commune ISIGNY OMAHA dans le but de bénéficier d'un impact complémentaire de taille d'échelle.

Le montant estimé des études et des travaux est de 560 KF/HT.

Planification : Eligibilité au plan de relance, études 2022, travaux 2023/2024.

Un dossier complet retraçant tout ce projet est mis à la disposition des conseillers pour consultation.

- Point travaux de l'appartement au-dessus de la mairie :

Afin de pouvoir mettre en location à l'année le logement situé à l'étage de la mairie, nous devons effectuer des travaux dans ces locaux. Nous devons prévoir de refaire l'isolation, l'installation électrique et également installer un raccordement électrique individuel.

- Autorisation de demande de subvention pour le logement de l'ancienne mairie :

Dans le cadre de ces travaux estimés à 22 532.48 € HT nous devons, dès maintenant, faire les démarches pour obtenir les subventions.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, le Maire à solliciter le concours de l'Etat pour l'obtention d'une subvention DETR/ DSIL dans le cadre de ces travaux de réhabilitation de l'appartement.

- Nous vous présentons ci-dessous le planning des travaux :

- Enedis : Les travaux de raccordement sont prévus le 16/11/2021 par l'entreprise SATO de Giberville
- Plaquiste : L'entreprise GROULT de Cricqueville en Bessin interviendra du 18/10/2021 au 30/11/2021 au plus tard.
- Electricité : L'entreprise MARIE Electricité de Cottun interviendra dans la semaine 41 pour le débranchement avec la mairie, puis pour les autres travaux du 25/10/2021 au 30/11/2021.
- Peintures : Ces travaux seront réalisés par les employés communaux du 29/11/2021 au 24/12/2021.
- Travaux complémentaires à prévoir : il faudra effectuer quelques travaux dans la salle de bain et changer la porte du garage.

Nous espérons pouvoir louer pour le 1^{er} trimestre 2022.

- **Point sur la saison estivale :**

- Marché : Nous avons eu le plaisir d'accueillir entre 7 et 9 marchands sur notre marché estival. Ils ont tous été satisfaits de cette saison et certains ont même décidé de revenir en septembre.
- Eolia : Nous devons faire un point avec Laurent Guérin mais le rendez-vous a été décalé, nous vous tiendrons donc informé lors de notre prochain conseil.
- Pierres en lumières : Cette manifestation organisée par le département du Calvados en collaboration avec l'intercom Isigny-Omahia et notre commune a eu un très gros succès. Le parcours animé dans Vierville-sur-Mer passait par le château de Vierville-sur-Mer, l'église Saint André, le manoir de Thaon pour finir au château du Vaumicel. Tous ces sites patrimoniaux étaient mis en lumière.
- Cirques : Nous devons accueillir 2 cirques pendant l'été, mais ils n'ont pas donné suite et n'ont pas prévenu...
- Visites guidées en Jeep : Monsieur Plana nous avait contacté afin d'organiser des tours de Jeep de la seconde guerre mondiale pour les touristes et sa saison s'est bien déroulé. Monsieur le Maire le rencontrera prochainement pour faire un point plus précis.

- Amis de la plage : La foire à tout prévue en août a été annulée car les contraintes sanitaires applicables à ce moment-là, étaient compliquées à mettre en place. Les membres du bureau ont préféré jouer la sécurité et annuler cette manifestation.
- **Sécurité plage/baignade** : Nous devons réfléchir sur un nouveau mode de signalisation en bord de plage afin que les utilisateurs de la plage puissent avoir une information complète sur les zones de baignades, les modalités de pratiques des activités nautiques et également rappeler que la plage et la mer peuvent être des lieux dangereux : présence de banc de sable, de courants...
- **Information Jamborée 2022** : Comme tous les deux ans, depuis quelques années, un jamborée Scout sera organisé en avril prochain, du 8 au 10, sur les plages du débarquement en Normandie. Une réunion sera programmée avec les organisateurs, Boy Scouts of America, et les différents intervenants. Par avance, nous savons qu'il n'y aura pas, comme les autres années, de repas à Vierville.
- **Salle paroissiale** : Nous avons évoqué ce point lors de la réunion de conseil municipal du 1^{er} octobre 2020. Suite aux réflexions de l'équipe municipale, nous ne souhaitons pas donner suite à cette proposition d'achat pour ce local, n'en ayant pas l'utilité.
- **Cimetière** : Nous arrivons au terme de la procédure pour la reprise des tombes. La phase suivante étant la rédaction d'un règlement communal du cimetière. Un arrêté de Monsieur le Maire validera ce règlement.
- **Repas des anciens** : Nous sommes heureux de pouvoir retrouver les habitants de notre commune pour ce moment convivial qui se déroulera cette année à l'hôtel du Casino le samedi 16 octobre.
- **Projet de tournage d'un film** : Le tournage du film un beau matin « Film Peleas » qui devait se dérouler du 4 au 6 juillet dernier sur notre commune avait été annulé, et il sera à nouveau tourné du dimanche 10 octobre au mardi 12 octobre 2021. Il se déroulera dans des conditions équivalentes.

Plus aucun membre du conseil municipal ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 23 heures.